

VENDEUR

Dénom : Haras du Semnon
Adresse : La Touche
CP Ville : 35134 Thourie
Tel : 0688539365
Email : nagherve@gmail.com

ACHETEUR

Dénom :
Nom :
Adresse :
CP Ville :
Tel :
Email :

CENTRE DE MISE EN PLACE

Conditions de vente
IAF IART 2021

JUMENT

Nom :
N° sire :
Plaine pour 2021 OUI NON
Date du terme

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Vandal du Tyria aux conditions suivantes :

- Option 1 : **FT 150 € TTC (dont TVA 10 %) + 300 € TTC (dont TVA 10 %)** - jument pleine 1/10
- Option 2 : **FT 150 € TTC (dont TVA 10 %) + 350 € TTC (dont TVA 10 %)** - PV 48 h

Les frais de suivi gynécologique, les frais de mise en place ainsi que les frais de pension restent à la charge de l'acheteur.

Frais de pension : poulinière 10 € HT/jour - poulinière suitée : 12€ HT/jour

Frais de MEP : 100 € HT soit 110 € TTC (dont TVA 10 %)

Dans le cadre de l'IART, les envois seront 50 € HT les jours de semaine et 60 € HT le samedi.

Statut HWSD : N/N non porteur

PSSM1 : N / N non porteur

La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé accompagné du chèque de règlement des frais techniques à l'ordre du Haras du Semnon

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

Fait à

Signature vendeur

le

Signature acheteur avec la mention « Lu et Approuvé »